

Séance du 5 octobre 2020

2020/062

Présents : Denis FEGNE / Philippe SOULE-PERE / Jean TRILLE / Noémie DEUTSCH / Bernard JOUCLA / Alexandre ARRIZABALAGA / Serge ALMENDRO / Juliette SALANNE / Hélène FRANCES / Michel DUHAMEL / Bernard LHOSSEIN / Stéphanie MARQUEZ / Sébastien ABADIE / Sandrine TREBUCQ / Dominique GAYE / Caroline ECORCHON / Bruno CAZERES / Jean-Christophe MADELAINE / Régine TOSON / Gisèle VINCENT

Absents : JB MARTINEZ (procuration pour Denis FEGNE), Laëtitia CAZABAN (procuration pour Noémie DEUTSCH) / Ingrid BOUTARFA

Elue secrétaire de séance : Hélène FRANCES

AUTORISATION POUR L'ACHAT D'UN LOGICIEL DE GESTION DES CIMETIERES

Monsieur le maire explique à l'assemblée municipale qu'il est nécessaire d'acquérir un logiciel pour la gestion des cimetières : cette dépense n'était pas prévue initialement au budget 2020 mais devant la complexité de la procédure de reprise de concession lancée il y a déjà plusieurs années et les résultats peu probants de la base de données actuellement en place il est nécessaire d'utiliser désormais un outil plus performant.

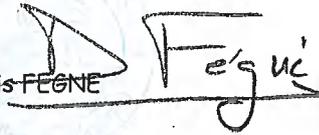
Après une mise en concurrence et la visite sur place dans une collectivité utilisant le logiciel qui semblait le plus approprié, il est proposé de choisir l'offre de l'entreprise *3D Ouest* avec une facilité d'utilisation pour un coût est de 3.150€ TTC.

Ainsi informé et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- propose d'acquérir le logiciel de gestion des cimetières proposé par la société 3D Ouest pour un montant de 3.150€ TTC.

L'assemblée délibérante
Extrait certifié conforme :

Certifié exécutoire,
Compte tenu de la transmission
en Préfecture le 14 OCT. 2020
de la publication le 14 OCT. 2020
IBOS, Le 14 OCT. 2020
Le Maire,


Denis FEGNE

Le Maire,

Denis FEGNE

